

matières. A lui alors de juger si l'intervention doit se produire sous forme de commandement ou de conseil ; et quand cette intervention prend la forme impérative, comme dans le cas des écoles du Manitoba, il ne reste plus aux fidèles qu'une chose à faire : obéir.

L'homme obéissant, dit l'Écriture, ira de victoires en victoires. *Vir obediens loquetur victorias.* C'est l'obéissance, non l'insubordination, qui sauve les peuples comme les individus. Nous espérons fermement que tous les catholiques canadiens, quel que soit leur drapeau politique, comprendront cette doctrine et ne donneront pas à l'Église et au monde le triste spectacle d'une division déplorable là où l'union, sous la direction éclairée de l'Épiscopat et avec le concours des protestants bien pensants de ce pays, est nécessaire pour le triomphe de la justice et le maintien de la paix religieuse dans la confédération canadienne.

L. A. PAQUET, Ptre.

---

... nouveau-  
... évêque  
... moyens  
... désiré,  
... nouveau-  
  
... écoles  
... sur eux  
... ner à la  
... r d'une  
... urd'hui.  
... favorable  
... autorité  
... llement  
... à suivre.  
... hologique,  
... si oppor-  
  
... à l'inter-  
... ne et de  
... nclusion  
... tre plus  
... ouverain  
... adement,  
... eu déso-  
... ; dans le  
... deux cas  
... nner aux  
... ne direc-  
... ge. Donc  
... sortes de